1819. 31
26b

Le Comte Léon Potocki se trouvant autorisé par diverses lettres du Général Mokronowski, à conclure un arrangement définitif avec le Chévalier Thorwaldson relativement à l'éréction du monument qui doit être élevé à Varsovie en memoire du Défunt Prince Joseph Poniatowski, contracte & conclut ainsi qu'il suit avec le Chévalier Thorwaldson, quant à la part que le dit Chévalier Thorwaldson doit prendre dans l'éréction de ce monument.

1°. Le Chévalier Thorwaldson s'engage d'éxécuter en plâtre une statue équestre du défunt Prince Joseph Poniatowski & de fournir les formes pour couler cette statue en Bronze. La statue devra être dans les dimensions de celle de Marc Aurèle au Capitole, quant à la pose & au Costume. Elle sera éxécutée d'après l'approbation que le Comité chargé d'élever ce monument, donnera aux desins qu'à cet effet le Chévalier Thorwaldson enverra à Varsovie au plutôt possible.

2°. Le modèle de la statue & les formes devront être terminées dans l'éspace d'une année à dater du jour où le Chévalier Thorwaldson se trouvera en possession de l'approbation définitive du Comité sur la pose & le costume de la statue.

3°. Les formes d'après le Modèle de la statue une foie terminées le Chévalier Thorwaldson les remettra ou au fondeur qui sera chargé de la couler à Rome, ou bien à la personne chargée de les transporter si la statue est coulée dans une autre Ville.

4°. Le Chévalier Thorwaldson s'engage en outre

à executer le modèle en plâtre & à fournir les formes de deux Basreliefs qui devront orner le piédestal de ce monument, quant à leurs dimentions & au sujet qu'ils représenteront le Chévalier Thorwaldson se guidera entièrement d'après la direction qui lui en sera donnée par le Comité de Varsovie. Il est entendu que les formes de ces deux Bas réliefs seront soumis aux arrangemens convenus relativement à la statue dans les Articles 2. & 3. ci-dessus.

5°. Dès que la statue sera coulée & se trouvera à Varsovie & que le Monument sera achevé de manière à n'avoir plus besoin que de placer la statue & les Basréliefs, le Chévalier Thorwaldson s'engage à se rendre à Varsovie pour y donner le poli & la dernière main à la statue & aux Basréliefs, & pour en diriger le placement.

6°. Le Chévalier Thorwaldson laisse entièrement à la décision du Comité si le modèle de la statue sera remis au fondeur en un ou en plusieurs morceaux pour faciliter les opérations de la fonte. Il s'entend que le Transport des formes se fera aux dépens du Comité.

7°. Pour indemniser le Chévalier Thorwaldson de l'exécution des ouvrages ci-dessus mentionnés en y comptant les dépenses qu'occasionnera

le voyage qu'il doit faire à Varsovie, le Comité s'engage à faire tenir au Chévalier Thorwaldson la somme de Douze-mille écus Romains & cela dans les Termes suivans: quatre-mille écus à la signature de ce Contrat, quatre-mille quand le modèle en terre sera achévé & les derniers quatre mille écus lors de l'arrivée à Varsovie du Chévalier Thorwaldson pour y placer la Statue & les Bas réliefs. = Le Chévalier Thorwaldson désire inclure ici que les deux Bas réliefs mentionnés ci-dessus ne devant point entrer d'abord dans le prix des Douze= =mille écus qu'il avait demandés pour l'éxécution de la Statue du Défunt Prince Joseph Poniatowski qu'il ne consent présentement à les comprendre dans ce prix, que pour avoir l'honneur d'élever & de coopérer au Monument d'un Héros aussi justement Célébre. =

Ce Contrat fait en double sera signé par le Comte Léon Potocki & par le Chévalier Thorwaldson; Un exemplaire en sera rémis au Comité à Varsovie & le second au Chévalier Thorwaldson, ce dernier devra être préalablement confirmé & accepté dans tous ses points par le Comité & cela dans le plus bref délai possible.

1819.
26 b

Le Chévalier Thorwaldson reconnaît en même tems avoir reçu du Comte Léon Potocki la somme de Quatre-mille écus Romains.

Rome le huit Juillet Mil-huit Cent dix-huit.

8 July 1818

Le Comte Leon Potocki

Albert Thorvaldsen

Persuadés que l'exécution d'un monument qui intéresse toute une nation, ne saurait être confiée à des mains plus habiles que celles de Mr le Chevalier Thornvaldsen, dont les talens éminens et la réputation portent en soi la meilleure garantie que le travail dont il s'est chargé sera digne de la mémoire du heros, qu'il est appelé à éterniser, et repondra à l'attente et au voeu des Polonais, les Soussignés, en acceptant avec reconnaissance l'offre desintéressée de Mr le Chevalier Thornvaldsen exprimée à l'Article 7., s'empressent de confirmer le Contrat ci-dessus dans toute sa force et teneur. Varsovie ce Avril 1819.

Adam Pce Czartoryski

S. Mokronoski

Alexandre Linowski

L. du K. de Pol.